

Voyez : 1o Une ordonnance de l'intendant Raudot du 13 avril 1709 qui le légalise. 2o Une ordonnance de l'intendant Hocquart du 7 septembre 1736 qui indique le mode d'affranchissement par acte devant notaire. 3e un arrêt du conseil d'état du 25 juillet 1742 qui déclare les nègres et esclaves fugitifs la propriété du roi. 4e la capitulation de Québec qui déclare que les esclaves resteront la propriété de leurs maîtres.

QUESTIONS

61—Pouvez-vous me dire exactement ce qu'est un oncle à la mode de Bretagne ?

J. G.

62—D'après l'histoire manuscrite du séminaire de Québec (citée dans MONSIEUR DE ST-VALLIER ET L'HOPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC, page 330), M. Récher, curé de Notre-Dame de Québec, à la conquête, tenait un journal de tous les événements quelque peu importants qui se déroulaient dans la ville. Ce journal existe-t-il encore ? Si oui, où est-il ?

P.

63—Le 19 juin dernier, je lisais la note suivante dans un journal de Québec :

“ Ce matin, à six heures, il y a eu 29 ans, que l'empereur Maximilien a été fusillé à Guertara. Les généraux Mejia et Miramon partagèrent son sort.

“ Les filles du général Miramon ont habité Québec pendant quelque temps.”

Pouvez-vous me donner quelques détails sur le séjour des filles de l'infortuné Miramon dans la vieille cité de Champlain ?

X. X. X.

64—Quelle différence y a-t-il entre un moustique, un brûlot et un maringouin ? J'aimerais à avoir quelques notes sur ces intéressants mouchérons.

A.

65—Savez-vous quand l'on a commencé à se servir de la sténographie pour reproduire les débats de nos chambres d'assemblée ?

STÉNOGRAPHE

66—Quelles sont les cérémonies qui ont lieu lorsqu'un curé prend possession d'une cure ?

PAROISSIEN

67—Où prendre les noms de tous ceux qui ont été conseillers au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, depuis sa création, en 1663, jusqu'à la date de la conquête ?

THÉMIS.

68—Dans l'été de 1760, Antoine Gabriel Benoist, officier dans les troupes de la colonie, voyant que le Canada était perdu à jamais